

# COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal  
Séance du 23 juin 2025 à 14H30

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

\*\*\*\*\*

Affiché en exécution de l'article L. 2121-25  
Du Code des Collectivités Territoriales.

**Présents** : POURCHET Roland, DESMOULINS Muriel, LABONNE Jean-Louis, BERINGS Ludgerus, DELAHAYE, Diana, VIGNAL, Sonia, DESMOULINS Michel

**Absents excusés** : DAVID Pierre, POURRE Jacky

**Absent non excusé** : PIERRE FRANCOIS Emmanuel

BERINGS Ludgerus a été désigné secrétaire de séance

DAVID Pierre, a donné son pouvoir à DESMOULINS, Muriel  
POURRE Jacky, a donné son pouvoir à POURCHET Roland

Le compte-rendu du dernier conseil du 14 avril 2025 est soumis à l'approbation du conseil :

VOTES :        9 POUR        0 CONTRE        0 ABSTENTION

### **1/ Renouvellement de la convention avec le ministère de la Culture pour l'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire » et approbation de la création d'un Syndicat**

Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de renouveler la convention avec le Ministère de la Culture pour la période 2026-2036 dans le cadre du futur syndicat intercommunal du Pays d'Art et d'Histoire. Le conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention.

D'autre part, il informe de la création d'un futur syndicat intercommunal pour assurer la gouvernance de Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, un projet de statuts a été réalisé. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

VOTES :        9 POUR        0 CONTRE        0 ABSTENTIONS

### **2/ Approbation de la convention d'adhésion et de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département**

Le Maire informe le conseil que dans le cadre de la rénovation de la salle polyvalente, il est nécessaire de lancer une consultation des entreprises, et pour ce faire, il faut adhérer à une plateforme de dématérialisation des marchés publics. Le Département dispose d'une plateforme « Achat Public » et propose à la commune d'y adhérer par le biais d'une convention qui définira les modalités de la mise à disposition de cette plateforme. Ainsi, la commune pourra déposer sur cette plateforme le dossier de consultation des entreprises pour l'appel d'offres «Rénovation de la salle polyvalente». Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

VOTES :        9 POUR        0 CONTRE        0 ABSTENTIONS

### **3/Achat de mobiliers urbains**

Le Maire propose au conseil l'achat de mobiliers urbains. Il s'agit de 3 tables et 3 bancs pour un montant total de 2 040 € HT. Nous avons prévu 3 000 € au budget 2025.

VOTES :        9 POUR            0 CONTRE        0 ABSTENTIONS

### **4/ Achat de matériels techniques**

Le Maire propose au conseil l'achat d'une remorque à 2 333.33 €, un groupe électrogène à 433.33 € HT et un compresseur à 305.75 € HT. La commune a grand besoin de ces équipements. Par ailleurs, DESMOULINS Michel se chargera de demander un devis pour un aspirateur Kärcher. Il tiendra le conseil informé de l'avancement du dossier.

VOTES :        9 POUR            0 CONTRE        0 ABSTENTIONS

### **5/ Modification des tarifs de stationnement**

À la suite d'un examen approfondi et d'une analyse rigoureuse des avantages et des inconvénients, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de stationnement dans la commune selon les modalités suivantes. Le tarif journalier est fixé à 3 euros pour les voitures particulières et à 5 euros pour les camping-cars.

Par ailleurs, après de longues délibérations, le conseil municipal a décidé d'ajuster la période de stationnement payant. Désormais, cette période s'étendra du 1<sup>er</sup> mars au 15 novembre. Du 15 novembre au 28 février, les horodateurs seront hors service et aucun tarif de stationnement ne sera appliqué. Pour des raisons techniques, les modifications entreront en vigueur dès le 1<sup>er</sup> mars 2026.

VOTES :        9 POUR            0 CONTRE        0 ABSTENTIONS

### **6/Approbation des travaux d'aménagement des abords de la RD 6**

Le Maire présente au conseil deux devis pour ces travaux nécessaires. Il s'agit d'un devis de la SARL LESPINAS pour un montant de 2 800 € HT et d'un devis de l'entreprise REIX pour un montant de 5 690 €. Le budget de l'année en cours prévoit une enveloppe de 10 000 €. Le maire s'est engagé à faire les démarches nécessaires afin de vérifier si le département serait disposé à prendre en charge une partie des coûts. Le conseil municipal rend une décision favorable.

VOTES :        9 POUR            0 CONTRE        0 ABSTENTIONS

### **7/Questions diverses**

Le conseil municipal lance un appel afin de trouver un coordinateur communal et un agent recenseur. L'agent recenseur devra effectuer le recensement de la population entre le 15 janvier et le 14 février.

La séance est levée à 17h00